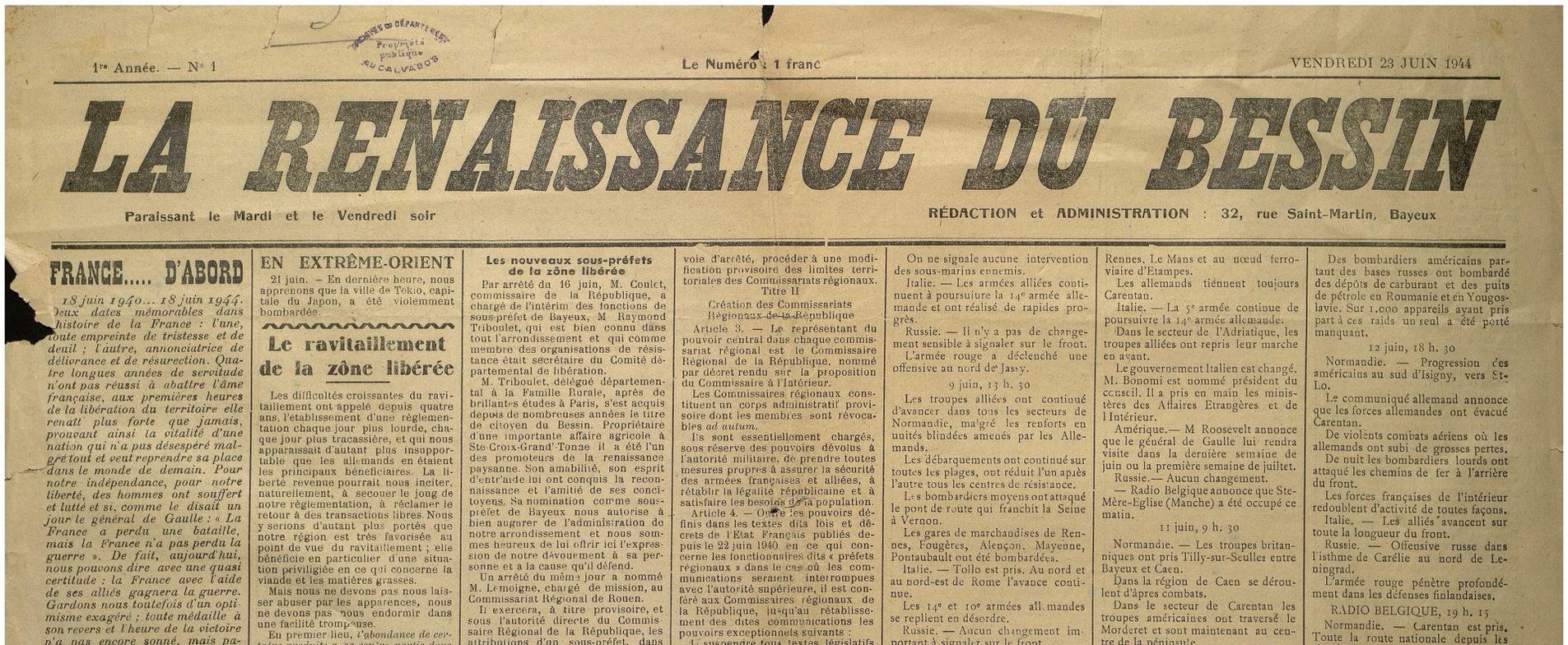


6 juin - 24 août 1944

Vendredi 23 juin

Jour 18/80

La Renaissance du Bessin, premier journal «libéré»



Crédit photo/ Archives départementales du Calvados/ Conseil départemental 14

L'information est une préoccupation de tout pouvoir, davantage encore en temps de guerre.

Dès les premiers jours de la Libération, le Gouvernement provisoire de la République française, présidé par le général de GAULLE publie - le 22 juin - sur l'impulsion et la pression de la Résistance, une série d'ordonnances frappant d'interdiction l'ensemble des journaux ayant paru pendant l'Occupation.

Ainsi, pour la Manche vont cesser de paraître (ou avaient déjà cessé leur parution) *Le Journal de Coutances*, le 21 avril, *Le Courrier de la Manche*, le 28 avril, *Le Glaneur de la Manche* et *Le Messager de la Manche*, le 2 juin, *Cherbourg-Éclair*, le 12 juin. Les deux quotidiens les plus importants, imprimés à Rennes pour *Ouest-Éclair* et à Rouen pour *Le Journal de Rouen* continueront respectivement jusqu'aux 1er et 27 août.

Installé à Bayeux, François COULET, le représentant du général de GAULLE, écrit Jean QUELLIEN dans *Journaux de Normandie, de 1786*

à 1944, éprouve le besoin de disposer d'un journal pour informer les populations. Ce sera *La Renaissance du Bessin*, née sur les cendres du *Journal de Bayeux*. Depuis le 23 juin 1944, il porte fièrement en exergue sous son titre : *Premier journal paru en France libérée*.

Suivront les quotidiens, *La Presse cherbourgeoise* (le 3 juillet), *Liberté de Normandie* (le 13 juillet), *Ouest France* (le 7 août), et (*Paris-*) *Normandie* (le 1er septembre) et les hebdomadaires : *La Gazette de la Manche* (le 1er novembre) et *La Manche Libre* créée à l'initiative de Joseph et Estelle LECLERC-HARDY, le 26 novembre 44 sur les presses de l'Imprimerie Notre-Dame à Coutances, avant de rejoindre Saint-Lô.

Au-delà de leur mission d'information, la parution de ces nouveaux journaux était aussi le signe tangible de la reprise progressive de la vie quotidienne et de la démocratie. Tous ces journaux sont encore en activité et pour la plupart florissants.

Mesures à appliquer dès la libération du territoire... La liberté de la presse, son honneur et son indépendance à l'égard de l'État, des puissances de l'argent et des influences étrangères.

Georges BIDAULT